

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE DANS L'ENCEINTE DU PARC DU CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS ÊTES DANS L'ENCEINTE D'UN CENTRE HOSPITALIER ET VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE ÉNONCÉES CI-DESSOUS :



Respectez la faune et la flore :  
ni cueillette, ni prélèvement.  
Le CH conduit une politique favorisant  
la biodiversité.



Veillez circuler dans les espaces  
prévus. La vitesse autorisée est de  
30km/h.



Respectez les lieux privés.



Veillez à ne pas faire de bruit pour la  
quiétude de tous.



Respectez la nature : ne jetez rien au sol.



Stationnez dans les zones aménagées.



Le camping, le caravanning ainsi que les  
pique-niques ne sont pas autorisés.



Veillez tenir votre chien en laisse.



Demandez l'autorisation pour accéder au  
terrain de football. Le CH ne pourra être  
tenu responsable en cas d'utilisation par  
des personnes extérieures à  
l'établissement.